



## Bilan – Région Corse

Population au 01/01/2014	0,32 millions d'habitants		
<b>Economie</b>			
<b>PIB 2013</b>	<i>Montant brut</i> 8.643 M €	<i>Montant par hab.</i> 26.888 €	<i>Évolution depuis 2000 :</i> +1.3%
Emploi 2013	123.842	-	34.1%
Taux de chômage 2014	10.2%	-	-
<b>Dépenses 2013</b>	<i>Montant brut</i> <i>(en M €)</i>	<i>Montant par hab.</i> <i>(en €)</i>	<i>Évolution depuis 2009</i> <i>(en %)</i>
Budget (dépenses réelles totales)	636.2	1979	+1.0%
Dépenses d'investissement (hors dette)	179.8	559	-22.3%
Part des dépenses d'investissement dans les dépenses réelles totales (en %)			28.3%
<b>Recettes 2013</b>	<i>Montant brut</i> <i>(en M €)</i>	<i>Montant par hab.</i> <i>(en €)</i>	<i>Évolution depuis 2009</i> <i>(en %)</i>
Recettes fiscales <i>(NB : La Corse dispose d'autres impôts et taxes spécifiques inscrits au compte 736 (droits de consommation sur les alcools, sur les tabacs,...etc.)</i>	197.1	613	+14.8%
Dotations et subventions	395.2	1229	-14.7%
Part des dotations dans les recettes réelles totales (en %)			62.1
Part de la dotation globale de fonctionnement dans les recettes réelles totales (en %)			5.4

<b>Dette et financement 2013</b>	<i>Montant brut (en M €)</i>	<i>Montant par hab. (en €)</i>	<i>Évolution depuis 2009 (en %)</i>
Encours de la dette	319.2	993	(+1.0%)
Capacité de désendettement (dette/ épargne brute) : 3.6 années Flèche à la hausse ou à la baisse pour montrer si la capacité de désendettement s'est améliorée ou dégradée			

*Sources : INSEE ; DGCL – Les finances des régions 2009 et 2013 ; calculs du chiffreur.*

## Table des matières

<b>En quelques mots</b> .....	<b>2</b>
<b>Démographie, emploi, atouts économiques</b> .....	<b>3</b>
<b>Économie : structure et dynamiques</b> .....	<b>4</b>
<b>Territoire et infrastructures</b> .....	<b>5</b>
<b>Les dépenses</b> .....	<b>6</b>
<b>Les recettes</b> .....	<b>7</b>
<b>L'endettement</b> .....	<b>8</b>

## En quelques mots

La Corse doit relever deux défis de court terme :

- endiguer la progression du chômage, notamment celui qui touche les plus de cinquante ans et les personnes durablement éloignées de l'emploi ;
- restaurer la qualité du volet maritime de la continuité territoriale et respecter les obligations de service public fixées par la CTC (collectivité territoriale de Corse) en la matière ;

À plus long terme, il s'agit d'appréhender différents enjeux :

- garantir l'attractivité de l'île en conciliant préservation de l'environnement et dynamisme économique ;
- appréhender les conséquences du vieillissement de la population depuis les années 1970 et inciter une population jeune à investir et à entreprendre en Corse ;
- assurer une certaine diversification de l'économie de l'île et permettre l'émergence d'entreprises de taille intermédiaire.

En ce qui concerne les finances, le diagnostic financier permet de dégager trois points de vigilance :

- veiller à maintenir une capacité d'autofinancement supérieure à 100 M€, comme cela est à nouveau le cas depuis 2014, pour pouvoir préserver un certain niveau d'investissement. Pour cela, il est nécessaire de contenir les dépenses de gestion courante et de limiter la progression des charges de personnel ;
- préserver la capacité de désendettement de la collectivité et, *a minima*, stabiliser l'encours de la dette ;
- développer le contrôle de gestion (comme l'a recommandé la Chambre régionale des comptes dans son rapport), tant en interne qu'en ce qui concerne les offices et agences qui mettent en œuvre la politique de la CTC.

La Loi NOTRe, adoptée par le Parlement le 16 juillet 2015, prévoit que la collectivité de Corse devienne une « collectivité à statut particulier » en lieu et place de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse du Sud et de Haute-Corse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il y a là un enjeu fort de gestion publique à très court terme pour assurer la rationalisation de l'organisation territoriale de l'île.

Un aspect doit être tout particulièrement pris en compte : la Collectivité Territoriale de Corse compte, en 2012, 1 330 agents, les deux Conseils généraux 2 740. Ceci représente un taux d'administration de 12 agents départementaux et régionaux pour 1 000 habitants, soit le double de la moyenne nationale.

Cette fusion rendra, par ailleurs la nouvelle collectivité moins dépendante des dotations de l'État que ne l'est actuellement la CTC : à titre d'illustration, en 2014, 48% des recettes du département de Corse du Sud proviennent de la fiscalité, 47% des dotations et participations, contre respectivement 37% et 59,5% pour la CTC en ce qui concerne la fiscalité et les seules dotations de l'État.

## **Démographie, emploi, atouts économiques**

### **Une région attractive mais vieillissante**

La Corse, composée de deux départements, compte 321 000 habitants. C'est la région métropolitaine qui bénéficie de la plus forte croissance démographique depuis 2006, due quasi-exclusivement au solde migratoire, le solde naturel régional étant presque nul.

Le vieillissement de la population régionale est une tendance de fond : la part des plus de 40 ans, qui s'élevait à 45,3% en 1975, est désormais de 55,8%.

C'est autour des villes qu'est concentrée la majeure partie de la population. 60% des Corses résident dans les seules agglomérations d'Ajaccio et de Bastia. A l'inverse, l'intérieur des terres est particulièrement peu dense.

### **Le PIB par habitant rattrape progressivement la moyenne nationale**

Le PIB de la Corse a augmenté de 73% entre 1990 et 2013. Il est aujourd'hui de 8,6 milliards d'euros. La richesse nationale française a progressé de 43% sur la même période. Cette croissance a été plus forte que la moyenne nationale, notamment en raison de l'utilisation des crédits des fonds structurels européens dès 1997.

D'un montant de 14 225€ en 1990, le PIB par habitant de la Corse a atteint 26 887€ en 2013 et se rapproche ainsi de la moyenne nationale (27 856€). Sur la période 2000-2010, la Corse fait partie des trois régions métropolitaines dont le PIB par habitant a le plus fortement augmenté.

### **Un taux de chômage en très nette augmentation**

En avril 2015, la Corse compte 22 236 demandeurs d'emploi, ce qui représente une augmentation de 13,1% par rapport à avril 2014. Les plus de 50 ans et les chômeurs de longue durée voient leur nombre progresser, respectivement de 18 et 32%.

### **Poids important de l'emploi public et de l'activité indépendante**

L'emploi public représente près de 30% de l'emploi total. On relève notamment une part très élevée des emplois publics d'État (notamment dans l'Éducation nationale) et des emplois territoriaux, mais une plus faible proportion des emplois publics hospitaliers, plus de la moitié du parc de soins relevant du privé. La Corse présente en 2012 un taux d'administration de 93 agents pour 1 000 habitants (contre 84 agents en France métropolitaine).

Par ailleurs, les non-salariés occupent un emploi sur six, contre moins d'un emploi sur dix en moyenne en France métropolitaine. Ils travaillent principalement dans les secteurs du commerce, de la construction et de l'agriculture.

## **Économie : structure et dynamiques**

### **Prédominance des très petites entreprises**

La Corse est la région de France qui compte la plus grande part de salariés en micro-entreprises (essentiellement dans la restauration, les services auprès des ménages et l'immobilier) et PME (secteurs de la construction, des services aux entreprises, de l'hébergement et de la santé), et la part la plus faible dans les grandes entreprises.

Le tertiaire marchand et la construction contribuent fortement à la croissance de l'économie régionale, notamment depuis la fin des années 1990. Entre 2000 et 2013, la partie marchande des activités tertiaires contribue à hauteur de leur part dans la valeur ajoutée de la région à la croissance régionale (soit un peu plus de 50%). Les sous-secteurs les plus dynamiques en termes de croissance sont ceux de l'hébergement-restauration et du commerce.

En ce qui concerne la construction, elle contribue depuis la fin des années 1990 aux environs de 15% de la croissance du PIB en volume. Son poids dans la valeur ajoutée est de loin la plus forte des régions métropolitaines (10%, contre 7% en moyenne en 2013).

La mise en place du plan exceptionnel d'investissement en 2003 et la forte disponibilité de crédits européens ont dynamisé le secteur de la construction.

### **Une économie moins sensible à la récession, mais dépendante du tourisme**

La forte tertiarisation de l'économie et la faible part de la production industrielle contribuent à atténuer les conséquences potentielles d'une récession et d'une contraction de la demande mondiale. Par ailleurs, le fort taux d'administration et l'importance de l'emploi public ont également contribué à limiter les effets de la crise de 2008. Cependant, l'importance du tourisme rend l'île sensible à l'érosion du pouvoir d'achat des Français et des étrangers.

### **Une attractivité renforcée par l'amélioration de la sécurité des biens et des personnes**

Selon la Garde des Sceaux, le nombre d'attentats commis sur l'île est en 2014 le plus faible depuis trente ans. Le nombre de règlements de compte est passé de 21 en 2012 à 14 en 2014. Cet élément est déterminant pour la sécurité, la stabilité politique et en conséquence l'attractivité économique et touristique de la Corse.

## **Territoire et infrastructures**

### **Un enjeu d'aménagement et de développement durable**

Le plan d'aménagement et de développement durable de Corse (PADDUC) a fait l'objet de vifs débats lors de la campagne électorale des élections régionales de mars 2010. Le document adopté à une large majorité par l'Assemblée de Corse en novembre 2014 a notamment pour objectif de « *gérer durablement les ressources naturelles du territoire* » et comporte un volet qui limite plus strictement la constructibilité de l'île que ce qui avait été envisagé dans le projet élaboré en 2009 par la précédente majorité.

### **La convention de délégation de service public (DSP) relative au transport maritime**

En application des dispositions de l'article 73 de la loi du 13 mai 1991, la Collectivité Territoriale de Corse définit, sur la base du principe de continuité territoriale, destiné à atténuer les contraintes de l'insularité, les modalités d'organisation des transports maritimes et aériens entre l'île et toute destination de la France continentale (desserte et tarifs). La desserte maritime de la Corse connaît des difficultés chroniques : la Société nationale Corse Méditerranée (SNCM) qui, au début des années 2000, assurait à titre principal les dessertes maritimes de la Corse, a vu sa situation économique et sociale se dégrader fortement. Après des grèves de longue durée en 2004 et 2005, la SNCM a été privatisée en mai 2006.

Elle a été depuis placée en redressement judiciaire à la fin de l'année 2014 (après dix-huit jours de grève au mois de juillet de cette même année). Par une décision d'avril 2015, le tribunal administratif de Bastia a résilié, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, la convention de délégation de service public (DSP) relative à l'exploitation du transport maritime de passagers et de marchandises entre les ports de Corse et le port de Marseille, conclue le 24 septembre 2013 entre la collectivité territoriale de Corse et le groupement conjoint constitué par la Société Nationale Corse Méditerranée. La négociation de la DSP sera un

enjeu majeur en termes de continuité territoriale et en termes d'attractivité touristique de l'île.

## **Les dépenses**

### **Des dépenses de personnel en forte augmentation**

C'est en Corse que les dépenses de fonctionnement rapportées à la population sont les plus élevées de France. Au sein de cet ensemble, les dépenses de personnel ont augmenté de 14,4 millions d'euros entre 2009 et 2014 (de 46,7 M€ à 61,1 M€). Cette forte hausse repose quasi-intégralement sur la progression des rémunérations versées et des charges sociales qui leur sont associées. Entre 2010 et 2013, la rémunération du personnel titulaire a en effet augmenté chaque année entre 4 et 6 %, alors que celle des agents non titulaires a progressé de 1 M€ entre 2008 et 2013, passant de 2,5 à 3,5 M€. L'évolution de ces dépenses est nettement supérieure à celle observée dans la moyenne des autres régions.

En outre, les dépenses d'action sociale au bénéfice des agents de la collectivité ont fortement augmenté à compter de 2011 (de 0,7 M€ en 2010 à 2 M€ en 2013).

Les participations et subventions versées par la collectivité sont également en forte augmentation sur la période 2008-2013, respectivement de 15,7M€ et 17,3M€, pour atteindre 276,6 M€ et 50,6 M€ en 2013.

On constate en 2014 une modération de la progression des dépenses de personnel (+2,8%) et une baisse conséquente des participations (-3,6 M€) et des subventions (-6,3 M€).

### **Un investissement qui s'érode**

Entre 2008 et 2014, la collectivité territoriale de Corse a réalisé pour 1,32 milliard d'euros d'investissement. Les dépenses d'investissement (173,4 M€ en 2014) se contractent depuis 2011. Elles ont diminué de 22% entre 2009 et 2014. La Corse demeure toutefois la région dont le ratio entre les dépenses d'investissement et la population est le plus élevé en France (595€ par habitant en Corse, contre 166€ en moyenne en France). C'est notamment la conséquence des compétences supplémentaires exercées par la collectivité de Corse par rapport aux autres régions françaises.

### **Un panier de dépenses qui se distingue de celui des autres régions**

Le premier poste de dépenses de la région est celui des transports, bien qu'il soit en baisse de 28,7% depuis 2009. Les dépenses relatives aux infrastructures routières diminuent depuis 2009, notamment du fait de la fin des contrats passés entre la CTC et les conseils départementaux de Haute-Corse et Corse du Sud.

L'accompagnement aux entreprises, assuré par l'Agence de Développement Economique de Corse, a vu son budget diminuer nettement sur la période considérée (-56,4%). En revanche, un effort particulier est fait en direction du secteur agricole (+67%), les dépenses relatives au tourisme demeurant globalement stables.

Le budget que la CTC consacre au financement des équipements publics communaux, aux dépenses liées à l'habitat et à la politique de la ville, ainsi qu'à la préservation de l'environnement a augmenté de 25% entre 2009 et 2015. Cette hausse repose notamment sur la part croissante de la collectivité dans le financement des équipements collectifs dans les communes : elle a quasiment doublé entre 2009 et 2015 et s'élève aujourd'hui à 19,8 millions d'euros. Par ailleurs, les dépenses liées à la préservation de l'environnement ont également augmenté, de 20 %. Elles sont principalement constituées de la subvention à l'Office de l'environnement de la Corse, notamment en charge de la gestion du parc naturel régional.

La fonction sociale regroupe les actions de la CTC en faveur de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de l'enseignement supérieur et des constructions scolaires, de la culture et de la langue corse. En diminution globale depuis 2009 (-9,5%), ce budget accorde une place de plus en plus importante à l'enseignement supérieur, désormais quasiment le tiers du total, alors que ce chiffre n'était que de 17,6% en 2009.

## Les recettes

### **Des ressources fiscales provenant essentiellement de la fiscalité indirecte**

En termes de fiscalité indirecte, la CTC perçoit notamment :

- une fraction de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) perçue en Corse ( soit entre 33 et 37 M€ par an sur la période 2009-2014) ;
- le produit de la taxe sur les certificats délivrés en Corse pour l'immatriculation des véhicules (environ 11M€ par an en moyenne) ;
- une part des droits de consommation sur les tabacs vendus sur l'île, recette particulièrement croissante, dont le produit est passé de 53,8 M€ en 2009 à 66,5 M€ en 2014 ; les taux appliqués en Corse sont dérogatoires et moins élevés que sur le reste du territoire français ;
- le produit de la taxe sur les transports, qui est due par les entreprises de transport public aérien et maritime de voyageurs à raison des passagers embarqués ou débarqués en Corse (entre 29,5 et 34,5 M€ par an entre 2009 et 2014) ;
- les droits annuels de francisation et de navigation en Corse ; ils sont payés essentiellement par les propriétaires de bateaux de plaisance dont le port d'attache est situé en Corse et qui ont stationné dans un port de l'île au moins une fois au cours de l'année écoulée (entre 3,5 et 4,5 M€ par an).

On note une progression globale des recettes liées à la fiscalité directe, qui sont ainsi passées de 16 M€ en 2008 à 18,8 M€ en 2013 (+18%), principalement grâce à l'augmentation du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

### **Des dotations de l'État en baisse, mais toujours majoritaires dans les recettes**

Entre 2009 et 2014, les dotations versées à la collectivité par l'État ont d'abord stagné, puis baissé. La réduction de la dotation globale de fonctionnement (DGF) a été en partie compensée par une légère augmentation des participations perçues. Les dotations représentent en 2014 59,5 % des recettes réelles de la CTC tandis que les participations n'en constituent que 1,2 %.

## **L'endettement**

### **Un stock de dette constitué en partie de produits financiers à haut risque**

Le stock de la dette corse a progressé sur la période considérée : il s'élevait à 316 M€ en 2009, il est aujourd'hui de 340 M€, niveau le plus important jamais atteint par la CTC.

Près de 70% de cette dette est composée de prêts contractés à taux fixe ou à taux variable, cotés A-1 selon la classification Gissler. La structure de la dette actuellement détenue par la collectivité l'expose donc fortement à un risque financier lié aux taux d'intérêts, d'autant plus que la durée résiduelle d'amortissement de ces emprunts structurés est encore longue.

### **Des frais financiers en forte augmentation**

Les intérêts réglés à échéance par la CTC sont passés de 10,2 M€ en 2009 à 16 M€ en 2014. Pour les assumer, la CTC a sollicité le soutien de la société de financement local (SFIL), banque publique de développement, en charge, notamment, d'assister les collectivités qui avaient souscrit des emprunts « à risque » commercialisés par Dexia. Les modalités de l'accord, et ses contreparties pour la collectivité restent à préciser, mais il constitue un facteur de réduction de l'incertitude et du risque financier pour la CTC.

### **Une capacité de désendettement légèrement dégradée**

La capacité de désendettement, c'est à dire la durée nécessaire pour rembourser sa dette si la collectivité décidait d'y consacrer l'intégralité de son épargne, est un indicateur essentiel pour évaluer la santé financière d'une région.

La capacité de désendettement de la Corse, qui s'établissait à 2,6 années en 2009, a atteint 3,6 années en 2013, mais elle s'est améliorée en 2014, à 3,1 années. Cette amélioration est due à la progression de l'épargne brute : en 2014, la capacité d'autofinancement de la CTC se monte à 109 M€, soit une progression de 23,3% par rapport à 2013.